

RECHERCHE

De : A : Journal :

LES PERSONNALITÉS DONT ON PARLE ACTUELLEMENT SUR INTERNET...

[ARCHIVES DE DECEMBER 2009 POUR](#) [Le Matin Semaine](#) [Le Matin Dimanche](#) [Tribune de Genève](#) [24H - Nord Broye](#)
[24H - Riviera Chablais](#) [24H - Lausanne](#) [Bilan](#)

ARTICLE - 26/05/2008

Par internet ou avec un avocat

Le divorce peut se réaliser de différentes manières. Lorsqu'il se fait par consentement mutuel, la nouvelle mode est au kit à télécharger sur internet. Pour la somme de 790 francs – nettement moins que les frais d'avocat – le site vaudois Easydivorce met à disposition la documentation de base pour rédiger la convention que l'on enverra ensuite au tribunal d'arrondissement. La forme est garantie, il ne tient qu'au couple de se mettre d'accord sur le contenu et de le rendre admissible par le juge.

«Cette manière de faire convient dans les cas très simples, lorsqu'il n'y a rien à partager et pas d'enfant, estime Claudia Frick, juriste au Centre social protestant. Dès qu'il y a désaccord, ou si nous voyons qu'une partie n'arrive pas à défendre ses droits, nous conseillons de prendre un avocat. Car il faudra vivre avec sa convention de divorce durant les dix à quinze ans à venir. La plupart du temps, il n'y a aucun moyen de la faire modifier. Il vaut donc la peine d'investir pour défendre ses intérêts!»

Dans la pratique, le fait d'avoir des enfants ne semble pas une contre-indication au kit. «Environ la moitié des couples qui ont opté pour une procédure de divorce en utilisant notre site en avaient deux en moyenne», constate Claudio Bocchia, l'un des initiateurs d'Easydivorce. En revanche, ils ne détenaient aucun bien immobilier.